

FRAIS MÉDICAUX

Année d'imposition :

- ▶ *Remplir un document par famille.*
- ▶ *Inscrire uniquement la partie que vous avez réellement payée, c'est-à-dire la partie non-remboursée par vos assurances incluant celle de la R.A.M.Q.*
- ▶ *Prendre note que la massothérapie, les produits naturels, les médicaments en vente libre, la chirurgie et les traitements esthétiques sans raison médicale ne sont pas admissibles.*

Nom:

Prénom:

Prime(s) assurance(s) privée(s)

Medicaments sur prescription (*demandez le sommaire à votre pharmacien*)

Frais payés à un dentiste (*le blanchiment des dents n'est pas admissible*)

Prothèse dentaire, orthodontiste

Optométriste (*inscrivez séparément*) :

- examen de la vue
- verres, lentilles cornéennes
- monture

Correction au laser pour le traitement de la myopie

Chiropraticien

Chaussures orthopédiques

Acupuncteurs, ergothérapeutes, orthophonistes, audiologistes, psychologues, podiatres

Ostéopathe, psychothérapeut *

Naturopathe (*les produits de naturopathie ne sont pas admissibles*) *

Homéopathe (*les produits homéopathiques ne sont pas admissibles*) *

** Non admissible au fédéral*

Autres frais (précisez):

Signature :

Date :

(jjmmaa)